



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de YERMENONVILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Yermenonville, sous la présidence de

**Présents** : MM. DELARUE Thierry, DESTOUCHES Xavier, FELLER Éric, Mmes GILLE Martine, COUDRAY Françoise, MM. LOLIVIER Francis, COUDRAY Pierre, Mmes DEGAS Christine, CHUPIN Marie-Claude, MERCIER Chantal, MM. KIRALY Géza, DESTOUCHES Quentin.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents excusés** : M. VEILLOT Yves, Mme CHEVALLIER Mélanie

**Absents non excusés** :

**Procurations** : M. VEILLOT Yves à Mme GILLE Martine, Mme CHEVALLIER Mélanie à M FELLER Éric

**Secrétaire de séance** : Mme COUDRAY Françoise

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : Vente de l'ancien Kangoo

Monsieur le Maire lit la lettre de Monsieur Cyrille BENARD nous faisant part de sa démission du Conseil Municipal à compter du 02/12/2021.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions ou des remarques à formuler sur le procès-verbal du 22 septembre 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2021**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions ou des remarques à formuler sur le procès-verbal du 9 novembre 2021.

Monsieur Lolivier préfère qu'il soit écrit « la cessation d'activité du Rafale » au lieu de « la cessation de ladite société ».

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **1- CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL AVEC LES NOUVEAUX GERANTS DU COMMERCE**

Délibération n° 2021-53

Le Conseil municipal décide d'attribuer un bail commercial de l'ensemble immobilier sis à Yermenonville – 1 rue de Maintenon, aux nouveaux gérants du commerce, représentée par Madame et Monsieur BENARD Cyrille, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **2- VENTE DU MATERIEL AUX NOUVEAUX GERANTS DU COMMERCE**

Délibération n° 2021-54

Vu la délibération 2021-53 attribuant un bail commercial pour l'ensemble immobilier situé au 1 rue de Maintenon, la commune de Yermenonville vend l'ensemble du matériel et mobiliers nécessaire à l'exploitation du commerce pour la somme de 15.000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **3- CREATION D'UN POSTE AGENT TECHNIQUE**

Délibération n° 2021-55

L'agent technique intervenant pour le nettoyage de l'école, partant en retraite, il convient de créer un nouveau poste en contractuel à raison de 16 heures par semaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer ce poste.

Monsieur le Maire indique que nous pourrions également faire appel à un prestataire de services.

#### **4- VENTE DU KANGOO IMMATRICULE 5455VK28**

Délibération n° 2021-56

Vu l'achat du nouveau véhicule communal en juillet dernier, Monsieur le Maire précise qu'il convient de vendre l'ancien véhicule communal Renault Kangoo.

Il informe l'ensemble du Conseil municipal de la proposition de reprise en l'état faite par le garage EXPRESS AUTO au 20 rue de Gallardon à Yermenonville.

Cette proposition s'élève à 300,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'offre du garage EXPRESS AUTO pour la vente de l'ancien véhicule communal Renault Kangoo.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Questions et affaires diverses**

Faisant suite à la démission du Conseil municipal de Monsieur Cyrille BENARD, il convient de le remplacer au sein des différents syndicats et commissions.

Les remplacements sont les suivants :

- Commission « Travaux » : Mme Martine GILLE
- Commission « Cimetière » : Mme Martine GILLE
- Commission « Affaires scolaires » : Mme Christine DEGAS
- SIVOS (*Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire*) : Mme Christine DEGAS suppléante

Terrain de sport : Nous constatons que certains propriétaires de chiens laissent leur animal divaguer sur le terrain de sport dans une totale indifférence (trous, déjections,...).

Propriétaires de chiens, soyez plus respectueux des espaces publics.

Parking école : Il est rappelé aux parents d'élèves qu'un parking a été aménagé aux abords de l'école à leur demande. Pourtant un bon nombre d'entre eux semble l'ignorer.

De plus le « Plan Vigipirate Renforcé » demande qu'aucun véhicule ne soit garé autrement que sur les zones réservées à cet effet.

Merci de votre compréhension !

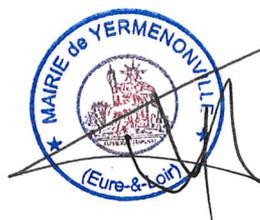
Energie 28 : Il faut un référent DPO pour vérifier que tout soit bien mis en place pour protéger les données personnelles.

L'association « Action et récréation » remercie la mairie pour la subvention qui leur a été accordée.

**Séance levée à 22h10**

**Le Maire**

**Thierry DELARUE**



## INFORMATIONS DIVERSES

### BIBLIOTHEQUE

Passage de la navette de la BDEL :

Un renouvellement de livres pour adultes et enfants et de CD (variété française, rock, jazz, classique, musique du monde et pour les enfants comptines...) par le passage de la navette de la BDEL. Chacun peut y trouver son bonheur.

Fermeture de fin d'année : du 22 décembre au vendredi 7 janvier 2022.

### LISTE ELECTORALE

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 24 février 2022 au plus tard soit :

- En mairie - voir les permanences ci-dessous
- Sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>



**L'inscription internet est gratuite, vous n'avez rien à régler.**

**Si vous faites le moteur de recherche, vérifiez bien d'être sur le bon site et pas un site frauduleux**

### FERMETURE DE LA MAIRIE

Pendant les vacances de Noël, la mairie sera fermée du vendredi 24 décembre 2021 au mardi 4 janvier 2022.

En cas d'urgence, contacter Monsieur le Maire ou les adjoints au Maire.

### RAPPEL : PERMANENCES DE LA MAIRIE

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, la mairie reçoit **uniquement sur rendez-vous** pendant la permanence **les mardis de 18h00 à 19h30 et jeudis de 18h00 à 19h00**

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- par l'intermédiaire du site de la commune : [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr)
- par téléphone : 02 37 32 32 14



*Le Conseil municipal et moi-même  
souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin  
d'année,  
et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2022.*

